

REJOLT

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 20/03/24

EVENEMENT D'ENTREPRISE

**comment REJOLT aide les entreprises à
se préparer à la norme csrd**

Depuis le 1^{er} janvier dernier, les grandes entreprises doivent mesurer, non seulement leur propre impact carbone, mais aussi celui de leurs fournisseurs. Ce bilan « élargi » devra être établi au 1^{er} janvier 2025, aux termes de la norme CSRD. Un vrai casse-tête pour les entreprises, notamment lorsqu'il s'agit d'estimer l'impact de leurs événements : un seul d'entre eux peut faire intervenir jusqu'à 10 prestataires. Pour aider les entreprises à s'adapter à la nouvelle réglementation, [Rejolt](#), leader de l'organisation d'événements d'entreprise, a développé un algorithme exclusif, permettant de calculer l'impact carbone de chaque événement. Rejolt met également en avant, sur sa place de marché, ses partenaires les plus vertueux. Les entreprises clientes peuvent ainsi atteindre leurs objectifs de réduction d'impact carbone

Dès le 1^{er} janvier 2025, les entreprises de plus de 500 salariés réalisant un chiffre d'affaires d'au moins 40 millions d'euros en Europe devront publier un bilan extra-financier « élargi ». Il devra, entre autres, intégrer la norme Scope 3, qui impose à l'entreprise de calculer, non seulement **son propre impact carbone**, mais aussi celui issu des prestations achetées à des **fournisseurs externes**.

Seules 53% des entreprises mesurent partiellement l'impact de leurs fournisseurs

C'est donc dès l'exercice 2024 que les entreprises doivent effectuer ces calculs particulièrement ardu... ce qu'elles n'ont pas toujours commencé à faire. Aujourd'hui, **seule la moitié d'entre elles (53%)[1]** mesurent, partiellement ou totalement, l'impact de leurs fournisseurs.

Si mesurer l'impact d'un fournisseur de matières premières semble déjà compliqué, la tâche s'avère encore plus difficile en matière de prestations de service, en particulier dans l'événementiel.

Dans ce secteur peu concentré, **un seul événement peut faire intervenir jusqu'à 10 fournisseurs** (traiteur, transport, hébergement, animation...). Comment alors estimer la contribution carbone de chacun et se fixer des objectifs d'amélioration ?

Pour aider ses clients à établir ces bilans, Rejolt, solution leader de l'organisation d'événements d'entreprise, propose des fonctionnalités et un **outil de calcul exclusifs**, permettant de **chiffrer précisément l'impact** (énergie, transport, déchets) de **chaque événement** d'entreprise, en fonction des prestataires choisis. Cet outil, unique sur ce marché, fonctionne à partir de la **méthodologie définie par l'Etat et l'ADEME**.

Seuls 10% des acteurs de l'événementiel disposent d'un label environnemental

Les clients se repèrent aisément, car Rejolt met en avant, parmi les **40 000 prestataires référencés sur sa place de marché**, ceux qui **mènent une démarche RSE spécifique**, et notamment les **détenteurs d'un label**, comme la **certification ISO 20121**.

« *Cette fonctionnalité s'avère particulièrement essentielle, dans la mesure où **seuls 10% des acteurs de l'événementiel disposent d'une certification ou d'un label environnemental**, précise Mickael Hadjadj, DG de Rejolt. C'est pourquoi notre outil propose un filtre RSE permettant de sélectionner les prestataires les plus vertueux. Enfin, nous intégrons systématiquement ce critère à notre comparateur de propositions commerciales.* ».

L'outil permet également aux clients de Rejolt de disposer, chaque année, d'un **bilan RSE chiffré permettant de mesurer l'impact cumulé** de leurs événements. Cela leur permet de mesurer les progrès accomplis d'une année sur l'autre, et de **vérifier que leurs engagements de réduction de leur impact carbone ont bien été atteints**.

“Ce bilan constitue un **précieux outil de communication interne**, poursuit Mickael Hadjadj. Les collaborateurs peuvent ainsi **mesurer concrètement la réalité de l’engagement de leur entreprise**. C’est aussi cela qui les encourage, individuellement, à faire évoluer leurs comportements individuels au quotidien”.

Ce système encourage, enfin, **les prestataires** de l’événementiel à accroître leurs efforts RSE, engageant ainsi toute la filière. Une évolution d’autant plus indispensable que, **dès 2025, la norme « Scope 3 » s’étendra aux entreprises de 250 salariés**, puis, l’année suivante, aux **PME**.

A propos de Rejolt

Rejolt est une entreprise française créée en 2012 par Mickaël Hadjadj. Leader de l’organisation d’événement d’entreprise, REJOLT est aujourd’hui la première plate-forme d’organisation d’événements d’entreprise, avec plus de 40 000 prestataires référencés. Rejolt propose un progiciel permettant le paiement centralisé et automatisé des fournisseurs, mais aussi de monitorer l’ensemble des achats de l’entreprise et d’en assurer la conformité. Plus d’informations sur www.rejolt.com

Contact presse – Agence Beyond

Constance Legrand clegrand@beyondcom.fr - 06 79 98 30 92

[1] Etude BCG novembre 2023